



YERVILL'EAU

EDITO



La nouvelle station d'épuration intercommunale d'Hugleville en Caux et de Saint Ouen du Breuil sort de terre, marquant une nouvelle étape dans la mise en oeuvre concrète de ce projet. Le chantier, qui a été visité par les élus le 7 décembre dernier, devrait être achevé en juin 2018, pour une mise en service durant l'été 2018.

Parralèlement nous menons, avec le bureau d'étude Explor-e de Yerville, le diagnostic complet de l'ouvrage de production de l'eau potable de notre Syndicat à Bourdainville. Dans ce numéro, nous parlons également des nouvelles règles en matière de lutte contre l'incendie.

Nous continuons d'agir et de progresser pour le bien être de tous.

Le Président, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

*Bien amicalement
et bonne année!*

Nouveau Règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDECI)

Le nouveau Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'incendie (RDECI) de la Seine-Maritime, qui a été fixé par arrêté préfectoral le 27 février 2017, a adopté des nouvelles règles en matière de lutte contre l'incendie.

Cette nouvelle réglementation permet de réhausser le niveau de sécurité face au risque incendie tout en adaptant les besoins en eau avec le niveau de risque caractérisé de la zone d'habitation (très faible, faible, ordinaire, important et particulier). En outre il réaffirme le principe de gratuité de l'eau provenant des PEI (Point d'Eau Incendie : Poteaux d'incendie, Bouches d'Incendie, réserves naturelles et artificielles), et redonne aux communes la responsabilité de procéder aux contrôles des PEI. Ces contrôles sont importants car ils permettent de garantir une disponibilité en eau en débit et en quantité suffisants.

Afin d'aider les communes et dans le but de réaliser des économies d'échelle, nous avons réalisé une consultation pour le contrôle groupé de tous les PEI des communes adhérentes au Syndicat. Ainsi, 74 poteaux d'incendie, 11 bouches d'incendie, 25 réserves artificielles et 5 réserves naturelles seront contrôlés tous les 3 ans par une entreprise choisie par le Syndicat.



Réserve artificielle



Test de débit d'un poteau d'incendie

Les bornes de puisages de Syndicat

Le Syndicat d'eau a investi dans une borne de puisage normalisée munie d'un comptage et d'un clapet anti-retour, située dans la ZAC de la Communauté de Communes d'Yerville, à côté de l'hôtel d'entreprise.

Cet équipement vise à régulariser les nombreuses prises d'eau illégales sur les poteaux d'incendie. Ainsi les entreprises qui ont besoin d'un volume d'eau important dans le cadre de leur activité (travaux routiers, entreprises de vidange et de curage, etc) peuvent s'en servir en ayant préalablement établi un contrat de facturation avec VEOLIA.

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public d'eau potable, 4 autres bornes de puisages seront installées par VEOLIA sur les principaux axes routiers, afin d'assurer une disponibilité en eau plus importante pour nos entreprises.



Le Diagnostic du forage de Bourdainville

L'entreprise Explor-e a été mandatée par le Syndicat afin de réaliser un diagnostic complet du forage de Bourdainville. En effet, l'ouvrage qui date de 1973 n'a fait, jusqu'à présent, l'objet d'aucune investigation.

Cette mission, qui est subventionnée par l'Agence de l'Eau à 80%, est indispensable pour garantir la pérennité de l'ouvrage dans le temps afin d'assurer une production d'eau satisfaisante à moyen et long termes.

Le diagnostic fait l'objet des missions suivantes :

- Inspection télévisée de l'ouvrage et mesures de la production d'eau du forage
- Réalisation de 3 piézomètres
- Pompages d'essais par palier et longue durée avec suivi de la piézométrie et du niveau de la Saône.

L'inspection télévisée

Cette inspection vidéo a révélé que le forage est parfaitement conservé et nécessite pas d'intervention particulière. Aucun défaut structurel majeur apparent n'a été relevé. Les images ci-dessous montrent un extrait de la vidéo :



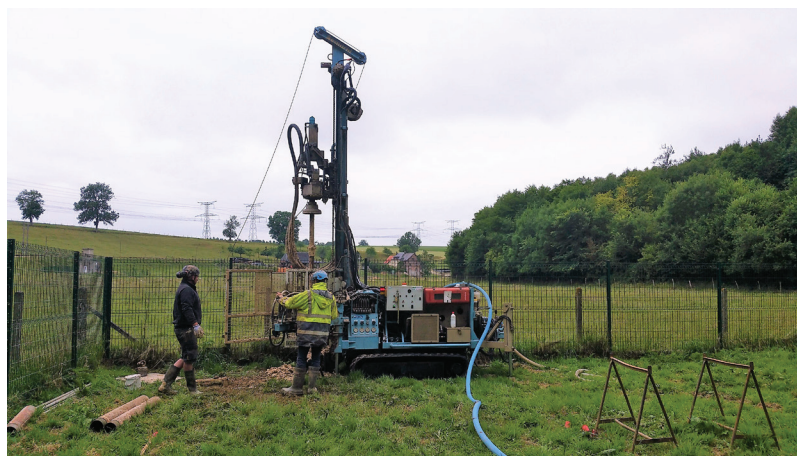
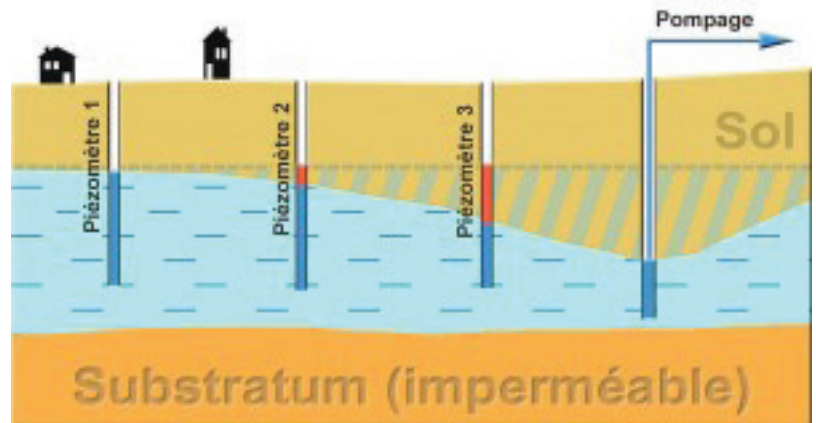
Tube lisse télescopé modérément corrodé



Jonction tube lisse – crépine = top crépine

Réalisation de 3 piézomètres

Les piézomètres sont des tubes creux qui permettent depuis la surface d'accéder à l'eau de la nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau piézométrique à l'aide d'une sonde de poids et rendent possible le prélèvement et l'analyse de l'eau. Le schéma ci-contre montre 3 piézomètres posés à une certaine distance d'un forage actif (pompage d'eau de la nappe phréatique libre) permettant de mesurer le rabattement de nappe autour du point de captage. (En rouge : le déficit par rapport au niveau théorique dit "niveau piézométrique zéro", ici figuré par le pointillé bleu horizontal, correspondant au plafond théorique de la nappe).



Ces 3 piézomètres sont disposés à 10 mètres et à 50 mètres du forage de part et d'autre de la Saône. 2 d'entre eux sont mis en place dans la craie, à 10 mètres de profondeur, tandis que le 3ème est disposé dans les alluvions à 4 mètres de profondeur.

Ces équipements sont utilisés pour suivre l'impact des pompes d'essais sur le niveau de la nappe phréatique.

Pompages d'essais

Les pompages d'essais consistent à pomper de l'eau selon certaines règles et à examiner l'influence du pompage sur les niveaux d'eau de l'aquifère. Dans la pratique, un pompage d'essai se déroule successivement en deux parties :

- essai de puits : série de paliers de débits différents et croissants, d'une durée d'une heure généralement.
- essai de nappe : pompage de « longue durée », à débit constant pendant une durée de 72 heures.

Pendant les pompages d'essai, les données de débits et de niveaux d'eau (dans le forage et dans les piézomètres à proximité) sont mesurées.

Ces investigations permettent de mesurer des données internes à l'ouvrage, comme le débit maximum d'exploitation, le débit maximal admissible, les niveaux de rabattement de la nappe, le rendement de l'ouvrage, et divers caractéristiques hydrauliques et hydrodynamiques de l'aquifère.

L'entreprise Explor-e a mené ces investigations en septembre 2017 et les résultats sont en cours d'analyse.



Zoom sur le chantier de la station d'épuration d'Hugleville en Caux - Saint Ouen du Breuil

Le chantier de la station d'épuration a démarré en septembre 2017 et devrait durer jusqu'en juin 2018, hors intempéries. Les entreprises GHTP (terrassements) et CNR Construction (Génie Civil) sont à pied d'oeuvre :



Terrassement du bassin d'aération



Ferrailage de la dalle du clarificateur



Dalle du bassin d'aération



Coulage des voiles



Terrassements pour les lits de roseaux



Bassin d'aération



Vue d'ensemble du chantier



Aménagement de l'aire d'infiltration